



L'écrou vient d'être levé par Louis Magloire Mbarga Atangana et, l'on peut constater la présence de la célèbre marque française « pampers ».

Le ministre du commerce avait déclaré qu'à l'issue des 2e et 3e réunion du comité ad hoc d'évaluation des couches infantiles, sous l'autorité du Laboratoire national de contrôle de qualité des médicaments et d'expertise (Lanacome), une nouvelle liste des marques de couches est autorisée à être commercialisée au cameroun. Il s'agit de « Bonfix » distribuée par la société Sitracel ; « Dylan Baby » distribuée par Kouam Ponou Jacqueline ; « Pampers » distribuée par Mamo ; « Taffy » et « Joy Baby » distribuées par Henry et Frères.

Pour rappel, Le 12 février dernier, le gouvernement camerounais, sous l'impulsion du ministère du commerce, avait décidé d'interdire provisoirement la vente des couches jetables importées. Ces produits étaient soupçonnés de contenir des substances chimiques nocives pour la santé des utilisateurs notamment des bébés.